

Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 15 novembre 2024

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : réaction pour l'instant très minimaliste !

Déplacements & Stationnement – Fiche N° 104 B

A l'attention de :

- monsieur Jérôme MOROGE, maire d'Oullins-Pierre Bénite
- monsieur Jean-Louis CLAUDE, maire adjoint d'Oullins-Pierre Bénite
- monsieur Fabien BAGNON, vice-président métropolitain

Messieurs,

Le 20 septembre dernier, je vous ai adressé la Fiche DS N°104 pour protester vertement contre la zone de rencontre créée Chemin de Chasse, avec un trottoir traversant rue de la Glacière.

Notre Association a demandé :

→ Soit le maintien de la zone de rencontre créée, et donc :

- la suppression de la ligne blanche au sol et des pictogrammes-piéton.
- l'implantation d'une signalisation verticale à chaque entrée de la zone de rencontre
- l'implantation importante d'éléments urbains pour les piétons et cyclistes (bancs, bacs à plantes, arceaux-vélos, etc..) qui « casseront » la linéarité de la trajectoire des voitures et, in fine, l'impression d'une large chaussée dévolue aux voitures au lieu d'un espace où le piéton est prioritaire.

→ Soit la suppression de cette zone de rencontre pour créer une zone 30. Et dans ce cas, nous demandons la création de vrais trottoirs tout le long du Chemin de Chasse.

Le 07 octobre, Le Progrès a publié un article d'une demi-page sur le chemin de Chasse (ainsi que sur le chemin de Sanzy). Dans cet article, la Métropole reconnaît que « *ces pictogrammes-piétons ne devraient pas être matérialisés derrière ces bandes blanches qui servent de repère aux automobilistes. Dans le cadre de la zone de rencontre, les piétons demeurent prioritaires et sont autorisés à déambuler sur l'ensemble de la voirie. Les pictogrammes seront donc retirés dans les jours à venir* ».

En effet, les pictogrammes-piétons ont bien été effacés : → photo page 2. D'ailleurs, on peut se demander **qui est à l'origine** de ces pictogrammes totalement anti-piétons dans une zone de rencontre ?

Comme on peut aussi se demander pourquoi les automobilistes ont besoin d'une ligne blanche comme repère s'ils respectent réellement la limitation de vitesse à 20 km/h ?

Quoi qu'il en soit, notre Association espère vraiment que cette suppression des pictogrammes-piétons n'est qu'une première étape. Qu'une deuxième étape est prévue avec l'implantation d'une signalisation verticale et surtout l'implantation d'éléments urbains pour les piétons et cyclistes afin de **rendre concrète** cette limitation de vitesse.

Si tel ne devait pas être le cas, si cette zone de rencontre devait rester telle quelle, notre Association ne pourrait pas s'empêcher d'utiliser ce mot pour la qualifier : mascarade ! Comme c'est d'ailleurs, il est vrai, le cas de beaucoup de zones de rencontre dans l'aire métropolitaine.

Je vous adresse, Messieurs les Elus, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- Mme Dominique BENATOUIL, responsable Voirie Ouest – Le Grand Lyon

- Le Progrès

ZONE DE RENCONTRE « AMÉLIORÉE » DU CHEMIN DE CHASSE A OULLINS-PIERRE BÉNITE !

